



**Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa
(KIN-ELEND)**

**AVIS DE SOLlicitation DE MANIFESTATIONS D'INTERET
(SERVICES DE CONSULTANT INDIVIDUEL)**

**RECRUTEMENT D'UN SPECIALISTE EN PASSATION DU PROJET D'URGENCE POUR LA
RESILIENCE URBAINE DE KANANGA (PURUK)**

N°AVIS	: 060/MITP/CI/PURUK/2024
Référence dans PPM	: ZR-CI-466279-CS-INDV
Référence de l'Accord de financement	: Crédit n° 72160-ZR
N° d'Identification du Projet	: P179292
Secteur	: Développement urbain

1. CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA MISSION

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a sollicité l'appui de la Banque mondiale pour financer les travaux d'urgence contre les érosions à Kananga. Après analyse, la Banque mondiale a accepté d'allouer 100 millions de Dollars américains à ce nouveau projet, dénommé « Projet d'Urgence pour la Résilience Urbaine de Kananga », en sigle PURUK.

Le Projet d'Urgence et de Résilience Urbaine de Kananga a pour objectif de protéger les habitations et les infrastructures essentielles affectées par l'érosion à Kananga et de renforcer la capacité du gouvernement et des organisations locales en matière de gestion des érosions et planification urbaine résiliente au changement climatique. Le Projet est ancré au Ministère de l'Urbanisme et Habitat et logé à la Direction de l'Urbanisme du Secrétariat Général à l'Urbanisme et Habitat.

Dans le but de favoriser les conditions de mise en vigueur des Accords de financement, le Ministère de l'Urbanisme et Habitat a mis en place un Comité de recrutement pour sélectionner, conformément aux directives de la Banque mondiale, un Spécialiste en Passation des Marchés de l'Unité de Gestion du Projet qui assurera l'exécution des aspects liés à la Passation des Marchés dans le cadre du Projet. Il est chargé d'assurer le bon déroulement de toutes les activités de passation des marchés du Projet PURUK. A ce titre, il réalise ou supervise toutes les activités relatives à la planification, la conduite du processus de passation des marchés des biens, travaux, services des non consultants et services des consultants dans le cadre dudit Projet et le suivi de l'exécution des contrats.

Placé sous la supervision du Coordonnateur du Projet PURUK à qui il apporte tous les conseils utiles en tout ce qui concerne les questions de passation de marchés, le Spécialiste en Passation des Marchés devra s'assurer :

- Du respect des délais de Passation des Marchés sur la base du Plan de Passation des Marchés (PPM) approuvé par la Banque mondiale ;
- De la qualité des dossiers de consultation (DAO ou DP) et des rapports d'évaluation des offres/propositions, et en particulier, la justesse des propositions d'attribution des marchés au regard des procédures de passation des marchés, édictées dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement, édition de juillet 2016 révisée en septembre 2023 (ci-après appelé Règlement) et des stipulations des dossiers de consultation ;
- De la revue des correspondances et documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant.

Le SPM réalise ou supervise, sous l'autorité du Coordonnateur du Projet PURUK, la passation de tous les marchés et sera responsable de la vérification de la qualité de la passation des marchés effectuée par les autres acteurs du Projet. Il/Elle s'assure que toutes les procédures conduisant à une dépense de la part du Projet soient bien en accord avec les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale édictée dans le Règlement.

La date indicative pour le démarrage des prestations est fixée au mois de mars 2024, pour une durée de douze (12) mois, renouvelable suite à une évaluation de performance jugée satisfaisante.

Les termes de référence complets sont disponibles sur le site de la Cellule Infrastructures www.celluleinfra.org sous l'onglet : « Appel d'offres ».

Pour répondre aux exigences de la mission, le Spécialiste en Passation des Marchés doit disposer des compétences suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'études supérieures (Bac + 5 minimum) en droit, économie, ingénierie, gestion ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale de quinze (15) ans dont au moins dix (10) ans au poste de Spécialiste en Passation de Marchés des projets financés par les principaux bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne, DFID, etc... (NB : pour être pris en compte, la durée d'intervention au poste de SPM doit être d'au moins 24 mois d'affilée)
- L'expérience dans au moins deux (2) projets financés par la Banque Mondiale est un atout majeur (NB : pour être pris en compte, la durée d'intervention au poste de SPM doit être d'au moins 12 mois d'affilée).
- Avoir une bonne connaissance du logiciel STEP (logiciel de planification, de suivi de la passation des marchés et de la gestion des contrats de la Banque mondiale) est un atout ;
- Avoir la maîtrise de Microsoft Office (Word, Excel, Power Point, ...) ;
- Être capable de travailler en équipe et sous pression.

La Cellule Infrastructures invite les Candidats admissibles et intéressés, Consultants Individuels, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Candidats potentiels doivent fournir les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter ces services (un CV détaillé indiquant l'exécution des prestations analogues, expériences dans des conditions semblables, disponibilité des connaissances nécessaires, une lettre de motivation - 2 pages maximum - expliquant les motivations profondes d'intérêts pour la mission, les qualifications et expériences spécifiques pertinentes et similaires à prendre en compte pour l'examen des expressions d'intérêts en vue de la sélection, etc.).

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement par la Banque Mondiale de juillet 2016, révisé en septembre 2023 (Règlement de passation des marchés relatives aux règles de la Banque Mondiale en matière de conflits d'intérêt) sont applicables.

Un Consultant sera sélectionné, suivant la méthode de « Sélection de Consultants Individuels », telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés susmentionné. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse physique ci-dessous de la Cellule Infrastructures, chaque jour ouvrable de 9 heures à 16 heures locales ou à son adresse électronique recrutement.ci@celluleinfra.org;

Les manifestations d'intérêt écrites en langue française doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **27 décembre 2024 à minuit** et porter clairement la mention : **AMI n° 060/MITP/CI/KIN ELENDA/2024 – « Recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés du Projet PURUK ».**

Cellule Infrastructures
70A, Avenue Roi Baudouin
Kinshasa/Gombe
République Démocratique du Congo
Téléphone : (+243)81.037.64.94, (+243).993.152.226.
E-mail : recrutement.ci@celluleinfra.org;
Site web : www.celluleinfra.org

Billy TSHIBAMBE NYEMBU



Coordonnateur



70A, Avenue Roi Baudouin, Kinshasa/Gombe
www.celluleinfra.org – info@celluleinfra.org
Tél. +243 (0) 970 140 323

[Retour à la liste](#)
